REGLEMENT DU CONCOURS 2014/2015
« DES MOTS ET DES IMAGES »

« Depuis toujours on s'est habitué à considérer l'art et la littérature comme étant les prérogatives d'une élite (...). Et il en aurait été peut-être ainsi toujours si le peuple n'avait connu la lecture. Maintenant, à ceux qui ne le convient qu'à lire, il répond qu'il veut également tenter de s'exprimer. »

Henry Poulaille

PREAMBULE

Dans le cadre de ses activités culturelles, le syndicat organise un concours de nouvelles ayant pour thème :

« Bout de vie … d'apprenti »

Ce concours, qui a vocation à être renouvelé chaque année, est ouvert aux élèves de lycées professionnels et de Centres de Formation d'Apprentis des métiers du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement et des matériaux de construction. Les professeurs de lettres de ces établissements, sont invités à informer leurs élèves, et s'ils le souhaitent intégrer la réponse à ce concours dans le cadre de leur enseignement.

REGLEMENT

Article 1 :
Le Syndicat Unifié du Bâtiment (CNT-f) organise un concours de nouvelles littéraires, qui se déroulera du 15 septembre 2014 au 10 mars 2015.

Article 2 : Le thème sera : **« Entrer dans la vie par le métier ».**

Article 3 : ***Admissibilité***
Il est ouvert à toute personne (ou groupe), dont l'âge se situe entre 15 et 30 ans, inscrite en centre de formation professionnelle dans les métiers du bâtiment, des Travaux publics, du bois, de l'ameublement et des matériaux de construction. Les membres du jury ainsi que les membres du Conseil Syndical ne peuvent pas participer à ce concours.
C'est un concours gratuit, dont les œuvres, soumises à l'appréciation du jury, ne doivent avoir fait l'objet d'aucune parution, ni édition antérieure.
Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat.
Les textes jugés diffamatoires seront exclus.
L'envoi de plusieurs nouvelles, par candidat ou groupe est possible.

Article 4 : ***Détermination des lauréats***
Les nouvelles retenues devront être une œuvre littéraire autobiographique ou de fiction, en langue française, mettant en scène un(e) ou des jeunes en formation, découvrant, un métier du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement ou des matériaux de construction (choisi ou imposé), dans un environnement adulte et professionnel.
Le jury apportera une attention particulière à la sincérité des émotions exprimées, la description des environnements professionnels, et la possible adaptation cinématographique (dans les limites d'un court-métrage à petit budget).
La forme d'expression en est entièrement libre (polar, humoristique, Science Fiction, aventure, romanesque, etc.).

Article 5 : ***Format***
Les nouvelles proposées comprendront entre 4 et 6 pages maximum, dactylographiés sous logiciel de traitement de texte, sur feuille A4 recto uniquement, avec numérotation des pages ; en utilisant la police « Times New Roman » taille 12 et interligne 1,5. , marges de 2cm.
Les textes manuscrits ne seront pas admis.
Les nouvelles ne respectant pas ces normes seront éliminées.

Article 6 : ***Anonymat des Nouvelles***
Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture, appréciation et classement au jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance, et seront remis dans le respect des dates d'ouverture du concours.

Article 7 ***: Date limite de participation***
La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au 10 mars 2015 Le concours est ouvert dès la mise en ligne du présent règlement sur internet (septembre 2014). L'information papier se fera en septembre 2014.
Ce concours ne se déroulera qu'à la condition qu'au moins 20 auteurs participent. Dans le cas contraire, les nouvelles, et fiches d'inscription seront retournés aux auteurs.

Article 8 : ***Composition du jury***
Le choix du jury reviendra au Conseil du syndicat organisateur.
Il sera présidé, chaque année par un écrivain, un cinéaste ou une personnalité ayant, dans le cas le plus favorable, exercé une activité professionnelle (même de courte durée) dans un des métiers du champ de syndicalisation de l'organisateur.
Pour cette première édition. **Raoul SANGLA en est le président**.
Le jury sera composé de 10 membres, et défini comme suit :
1. Président du jury : artiste reconnu pour sa qualité d'écriture ou d'interprétation et ayant commencé son activité professionnelle dans un des métiers du bâtiment.
2. Editeur produisant l'ouvrage
3. Un membre de l'équipe rédactionnelle de la revue N'autre Ecole
4. Un professeur de littérature en Lycée Professionnel
5. Un professeur de littérature en CFA
6. Un syndicaliste exerçant dans le métier de la peinture
7. Un syndicaliste exerçant dans le métier de la maçonnerie
8. Un syndicaliste exerçant dans le métier du bois
9. Un syndicaliste exerçant dans le métier des fluides du bâtiment
10. Un syndicaliste exerçant dans le métier de l'architecture

A partir de la seconde année de concours un nouveau membre sera choisi dans la liste des jeunes auteurs sélectionnés, et, en fonction de son métier, ainsi de suite, chaque année, pour remplacer les syndicalistes dans chaque corps d'état.

Article 9 : ***Délibérations du jury***
Le jury se réunira pour délibérer le dimanche 12 avril 2015 et sélectionnera les œuvres significatives, de par leur originalité, leur qualité d'expression et d'adaptation cinématographique. Les décisions du jury sont souveraines, sans appel et n'ont donc pas à être justifiées. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Article 10 : ***Remise des prix***
Le palmarès sera annoncé au cours d'une journée qui se tiendra le samedi 6 juin 2015 de 10H00 à 20H00 à Paris.
Tous les auteurs recevront le palmarès par courrier ou message avant la cérémonie de remise des prix. Les lauréats seront invités, et leurs frais de déplacements (hors hébergement) seront pris en charge.

Article 11 : ***Le palmarès de ce concours***
Les résultats seront mis en ligne sur notre site internet : *www.**cnt**-f.org/**subrp***

Article 12 : ***Les prix***
Parmi l'ensemble des nouvelles reçues :
1. Le jury en sélectionnera 10, qui seront rassemblées et éditées dans un ouvrage, dont un exemplaire sera offert, lors de la remise des prix, à chacun des auteurs retenus.
2. Parmi les 10 publiées, le jury en sélectionnera à nouveau 3.
3. A, ou aux auteurs de la troisième sera remis un bon d'achat d'une valeur de 100 euros en produits culturels échangeables dans une librairie coopérative.
4. A, ou aux auteurs de la seconde nouvelle, sera remis un bon d'achat d'une valeur de 150 euros en outillage échangeable dans un magasin coopératif.
5. A, ou aux auteurs de la première nouvelle, sera proposée de réaliser, assistés de professionnels du cinéma, un court-métrage adapté de leur œuvre. La création de ce court-métrage sera effective dans l'année qui suivra la réception du prix, et diffusé en avant-première lors de la proclamation des résultats de la session suivante.

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner plusieurs nouvelles à adapter. Dans le cas où les auteurs de la ou des nouvelles primées, pour une adaptation cinématographique ne souhaiteraient pas eux-mêmes en réaliser l'adaptation, dans le cadre proposé par le concours, ils déclarent en abandonner les droits d'adaptation aux organisateurs.

Article 13 : ***Publication***
Les lauréats publiés restent propriétaires de leurs œuvres, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs. Les organisateurs du concours se réservent tous droits pour diffuser, éditer, illustrer et utiliser les textes primés. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photo.

Art. 14:
Les nouvelles ne seront pas retournées à leur auteur, sauf accord préalable et contre une enveloppe timbrée.

Article 15 :
Du moment où le présent règlement aura été respecté par les organisateurs, aucune réclamation ne sera acceptée.

Envoi et mode d'emploi pour rendre anonyme votre écrit :

Par mail (procédure à privilégier)
- α à l'adresse suivante : sub2@wanadoo.fr
- α au format traitement de texte : (doc)
- α Avec l'option accusé de réception ou accusé de lecture.

Dans votre envoi vous devez saisir également obligatoirement toutes les informations demandées dans le formulaire qui vous est proposé ci-dessous :

Par envoi postal (Exceptionnel)
- α La 1ère Enveloppe au format A4, sans signe distinctif contenant la nouvelle à retourner affranchie à : **Concours de nouvelles – Syndicat Unifié du Bâtiment (CNT-f) – 33 rue des Vignoles – 75020 Paris**
- α La 2ème Enveloppe, au format plus petit (demi-format A4), cachètée sans signe distinctif contenant vos coordonnées nominatives obligatoires en remplissant le formulaire ci-dessous :

Article 10 : Pour éviter toute contestation : à l'issue de votre envoi vous devez recevoir un accusé de réception, par mail, dans les 15 jours de votre envoi. Attention, en cas d'incertitude sur la réception

ou envoi de votre nouvelle, ou d'absence d'accusé de réception, vous devez adresser un courriel exclusivement à cette autre adresse mail : sub2@wanadoo.fr

Bulletin d'inscription au concours de nouvelles littéraires 2014/2015
du Syndicat Unifié du Bâtiment
Thème retenu « Entrer dans la vie par le métier »

Nom……..Prénom……Age : ……
Adresse postale……
Code postal……..Localité……Pays……
Adresse Email……..tel……..

Etablissement ……
Adresse : ……
Diplôme préparé : ……
Nom de l'enseignant : ……

Nom d'auteur (facultatif) :……
Titre de votre nouvelle :……

Comment avez-vous connu ce concours ? : ……

Tous les champs à remplir sont obligatoires.

Souhaite participer au concours 2014/2015 de la nouvelle littéraire :
« Bout de vie … d'apprenti »

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les termes.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »